

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 16 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 30

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. AZIMI, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme. LARABI, Mme SIRAS, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme. BELHADJ-ADDA (Procuration à Mme ABLOUH)
M. CAMARA (Procuration à M. GAILLARD)
M. LIAOUI (Procuration à Mme. ARENOU)
Mme. DUBOIS (Procuration à M. LONGEAULT)
Mme. KHARJA (Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA (Procuration à Mme. AZDAD)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN
M. ALIM
Mme. BIGLIONE

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l’article 107,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l’article 107 complétant l’article L 2312-1,

VU la loi de programmation des finances publiques 2023,

VU l’annexe à la présente délibération « Rapport d’Orientation Budgétaire »

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230324-2023-DEL-12-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023

CONSIDERANT que dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires du budget communal de l'année,

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire au Conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique,

CONSIDERANT le rapport joint aux convocations des Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT l'avis rendu par la Commission Modernisation des services municipaux réunie le 14 mars 2023,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires avec la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour le budget communal 2023.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-Quatre mars deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230324-2023-DEL-12-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023